

LES RENDEZ-VOUS D'ATTAC 54

Café-Débat d'ATTAC 54

Le lundi 8 février à 20h,
à " l'Os et l'arête ".
(en face du Vertigo, 10 rue de la
Visitation à Nancy)
Thème : Les réformes touchant
les lycées

ATTAC 54 sur les ONDES ...

Radio-Caraïb (90.7)
tous les lundis à 18 h.
Radio-Déclic (87.7 - 89.6 - 101.3)
le lundi à 12 h et à 18 h,
le samedi à 10 h.

Jeudi-Ciné D'ATTAC 54

Le jeudi 25 février à 20h30 au
Caméo Saint Sébastien.

« Sous les pavés, la terre »

<http://souslespaveslaterre.wordpress.com/>

D'autres infos sur les
manifestations sur Nancy et
ses environs sur :
www.ecoutetpartage.fr
www.fsl-nancy.fr

4

REUNION RESF 54

La prochaine réunion aura lieu le
mercredi 10 février à 18h30 en Salle
J 09 à la faculté des lettres, Bd
Albert 1^{er} à Nancy.

Réunions des COLLECTIFS...

**Comité contre la privatisation
de la poste** : Prochaine réunion le
jeudi 4 février à 17h30 à l'UD CGT,
2 rue Drouin à Nancy. Une réunion
commune avec le Collectif Santé
aura lieu ensuite à 18h30.

**Collectif pour une régie
publique des Transports** :
Prochaine réunion le jeudi 11 février
à 20h30. Pour le lieu, contactez
nous.

Collectif Forum Social Local :
Prochaine réunion le jeudi 11 février
à 20h00 au CLID 29 rue Guilbert de
Pixerécourt

Pour nous contacter :
Comité ATTAC-54
29 rue Guilbert de Pixerécourt,
54000 Nancy
Tél : 06 29 66 74 02 (répondeur)
Site : www.attac54.org
Courriel : attac54@attac.org



LA LETTRE MENSUELLE DU COMITE ATTAC 54

février 2010

ADHERER C'EST DEJA AGIR !

Cher-e-s Ami-e-s et Adhérent-e-s d'Attac,

En cette période particulière d'abdication des idées, la nécessité d'un mouvement d'éducation populaire transverse, porteur de résistances et d'alternatives tel qu'Attac s'avère plus que jamais d'actualité. [...]

L'adhésion à l'Association Attac représente un geste important d'engagement et de soutien, quelque soit par ailleurs le temps ou l'énergie que l'on puisse y consacrer. Cette même adhésion est la condition indispensable pour pouvoir mener nos activités tout au long de l'année en toute indépendance. [...]

Attac France,
Montreuil, le 11 janvier 2010

• Adhérer à Attac, c'est aussi une façon de militer.

• Adhérer à Attac, c'est permettre à l'association de vivre et de continuer à fournir ses analyses.

• Adhérer à Attac, c'est tout simplement soutenir les idées que défend Attac.

ADHÉRER, C'EST DÉJÀ AGIR !

En 2009, le G20 a liquidé les paradis fiscaux, résolu la crise financière, et moralisé le capitalisme. Sarkozy a taxé les bonus des traders, créé une fiscalité écologique, sauvé la planète à Copenhague. Le traité de Lisbonne a été démocratiquement entériné.

Cette année, Sarkozy, Brown et Merkel...
vont-ils adhérer à Attac ???

**Pour 2010,
Souhaitons-nous une année d'actions et de luttes
qui redonnent leur sens aux mots.**

Attac France, 66-72, rue Marceau 93100 Montreuil-sous-Bois
Tél. 01 41 58 17 40 - Fax 01 43 63 84 62
attac.fr@attac.org - www.france.attac.org



1

La réforme des collectivités territoriales : L'anti-démocratie au pouvoir

La réforme des collectivités territoriales constitue le plus grand changement depuis la création des communes en 1789. L'examen de cette loi par les sénateurs se déroule en ce moment jusqu'à l'été prochain. Sous la pression des élus et des citoyens nous pouvons espérer certains changements dans les textes qui amènent cet élan de « modernité ». Au travers de quatre projets de loi qui doivent aboutir avant les présidentielles de 2012, le gouvernement souhaite imposer la « concurrence libre et non faussée » aux collectivités territoriales. La mise en concurrence des habitants, des salariés et des territoires fera mécaniquement reculer la solidarité et accentuer les inégalités, alors même que la décentralisation contribuait à une cohésion sociale et économique et autorisait une certaine équité entre les territoires. Le dessin du territoire qui a émergé du comité « Balladur » (2008) serait donc constitué d'une quinzaine de régions et d'une dizaine de métropoles qui trouveraient leur place dans une Europe des « super-régions ». Certains changements récents traduisent de ce mouvement de recentralisation : la remise en question de la carte scolaire, la suppression du département dans l'immatriculation automobile et la révision générale des politiques publiques (RGPP) en sont des illustrations possibles.

Les grands points de cette réforme :

Création du mandat de conseiller territorial se substituant aux conseillers régionaux et conseiller généraux, sachant que les régions et les départements ne devraient plus avoir la clause de compétence générale et deviendront de simples relais des

politiques gouvernementales qui leurs seront déléguées dans un nouveau cadre juridique à venir.

Les conseillers territoriaux seront élus pour la première fois en 2014, pour une durée de 6 ans au scrutin mixte, uninominal dans des cantons redessinés et élargis, pour 80% d'entre eux. Et, pour 20% à la proportionnelle à partir des listes départementales par fléchage. Ce mode de scrutin favorisera le bipartisme et pose la question de la cohérence des intérêts entre les zones économiquement développées et le reste de la région. Cela va induire une réduction de la proximité avec les élus, accroissement des inégalités entre territoires et entre habitants (Meurthe et Moselle : environ 35 conseillers territoriaux). Ce qui est en jeu ce sont la souveraineté populaire, les services publics locaux, le vivre ensemble tel qu'il s'est construit sur nos territoires.

Les délégués communautaires composant l'organe délibérant des métropoles, des communautés urbaines, des communautés d'agglomération et des communautés de communes sont élus au suffrage universel direct. Les délégués communautaires composant l'organe délibérant des autres EPCI (établissement public de coopération intercommunale) sont élus par les conseillers municipaux des communes membres de l'EPCI (GUGN : environ 64 délégués communautaires).

La création d'un nouvel EPCI : les métropoles, elles regroupent des communes formant un ensemble de plus de 450 000 habitants et disposent de compétences élargies.

Les EPCI prennent le pas sur les communes qui les composent et, souvent, sur le département en attirant dans la zone

économique la plus active et en délaissant les zones les plus pauvres du département. Nombre de compétences du département, de la commune, de la région et de l'état sont transférées aux EPCI.

Création de communes nouvelles réunissant plusieurs communes contiguës (ce découpage étant arbitré par le préfet qui peut modifier la carte des communes et statuer sur le transfert de compétences).

Obligation d'élaborer un schéma départemental de la coopération intercommunale avec le préfet à l'issue d'une concertation avec l'ensemble des conseillers municipaux.

Une démocratie en souffrance

Les grandes manœuvres de la machine gouvernementale sont cousues de fil de blanc avec, en premier lieu, le mode de scrutin des conseillers territoriaux qui rompt avec la tradition républicaine à la seule fin de reconquérir les pouvoirs locaux.

En second lieu, il est indispensable d'aborder la désorganisation des services de l'état à travers la RGPP qui accentue fortement les inégalités territoriales sous couvert de « modernisation ». La mise en œuvre de ces deux réformes vient donc servir un projet de société redoutable que l'on peut qualifier de néo-étatiste, et à l'intérieur duquel le pouvoir étendu des préfets en ferait des « proconsuls ».

Enfin, la loi de finance 2010 avec la suppression de la taxe professionnelle est l'arme permettant de faire plier les pouvoirs locaux en les asphyxiant financièrement. Elle sera remplacée par la création de deux nouvelles taxes qui ne viendront compenser qu'en partie (5 milliards d'euros manquants) les recettes fiscales précédentes :

- la Cotisation Locale d'Activité assise sur la valeur locative des biens bâtis.

- la Cotisation Complémentaire basée sur la valeur ajoutée des entreprises dont le taux est fixé au national à 3%, ce qui constitue un cadeau supplémentaire aux entreprises comparativement aux 3.5% antérieurs.

Contrairement aux régions, les communes auront la possibilité d'ajuster leur fiscalité car elles conservent une fiscalité propre.

Cette baisse des ressources des collectivités territoriales ne sera pas sans incidences sur l'investissement public en France et donc sur l'emploi. Il faut savoir que les collectivités représentent 73% de l'investissement public et que c'est la particularité du système français, particularité qui lui a permis de plutôt mieux résister à la crise (Obama). Et cela justement, parce qu'il met « hors marché » une partie très significative de la satisfaction des besoins.

Alors même que le véritable « élan de modernité » serait que l'on parvienne à construire et maîtriser démocratiquement les biens communs, grâce au contrôle des décisions par les citoyens, leurs élus, leurs syndicats et les associations, aux plans local et national.

ATTAC récuse ces procédés antidémocratiques et alerte quant au danger que représente la privatisation et/ou la suppression des services de proximité qui basculeraient dans le giron de la sphère financière.

Notre mission est donc de dévoiler la réalité et d'essayer de populariser l'exigence d'un référendum sur la question.